

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUIN 2016

Nombre de Conseillers l'an deux mille seize
En exercice 15 le 08 juin à 20 h 30
Présents 13 Le Conseil Municipal de la Commune de LAMURE-SUR-AZERGUES (Rhône)
Votants 13 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle BCD à l'école, sous la présidence de
Monsieur Bernard ROSSIER, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 30 mai 2016
Présents : MM. Gilles BAYLE, Félix CORNET, Didier DAILLY, Michel GELY, Éric SCHWARTZ,
Mmes Valérie CAULE, Gisèle GERMAIN, Anne-Marie JEANDEMANGE, Véronique NOWACZYK
(arrivée à 21 h 25), Annie PANEL, Suzanne PERREON, Élyane THOMAS
Absents excusés : Jocelyne MARTHINET – Patrice RUBAUD
Secrétaire de séance : Valérie CAULE

1/ Approbation du compte rendu du conseil du 04 mai 2016

Le compte rendu du conseil du 04 mai est approuvé à l'unanimité des présents, soit 12 VOIX POUR (Véronique NOWACZYK n'a pas pris part au vote).

2/ Intervention de l'association ADELIFPALY

Cette association a été créée à la suite de la suppression du poste de Lamure-sur-Azergues, il y a environ deux ans. Le siège se trouve sur notre commune et compte à peu près 200 adhérents.

Deux intervenantes, la présidente et la trésorière présentent le train des élus. Il a pour but de soutenir le maintien et le développement de cette ligne qui est largement utilisée. Toutes les mairies sont concernées, chaque élu est convoqué pour prendre le train revêtu de son écharpe. À travers cette symbolique et l'image que cela draine, les élus seront là pour encourager cette démarche.

Pour information, fermeture temporaire de la ligne prévue de mai à décembre 2017 pour les travaux de réfection de la voie. D'importants investissements sont à engager pour cette voie unique.

Aujourd'hui, la volonté de cette association et des élus à travers le train des élus qui devrait circuler à l'automne a pour but :

- D'avoir des trains adaptés aux horaires de travail
- La pérennité des horaires (les horaires sont modifiés tous les 6 mois)
- le maintien d'un comité de ligne interrégionale.

3/ COR : Programme voirie 2016 - Conventions

PROGRAMME VOIRIE 2016

Présentation de la liste des travaux de voirie pour 2016

- rue du Vieux Pont – section 2 : réfection chaussée enrobés	Montant HT retenu	8 813.50 €
- Panissière vers collège : réfection chaussée enrobés	Montant HT retenu	19 481.00 €
- Panissière vers MFR : réfection chaussée enrobés	montant HT retenu	16 495.50 €

CONVENTION

Objet : Convention d'adhésion avec la COR au service commun Assistant de Prévention (délibération n° 2016/35)

- *Vu le code général des collectivités territoriales ;*
- *Vu les statuts de la Communauté d'agglomération de l'ouest rhodanien ;*
- *Vu le schéma de mutualisation adopté par la communauté le 14 décembre 2015 ;*
- *Vu l'avis de comité technique de la communauté en date du 29 février 2016 ;*

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le schéma de mutualisation adopté par les communes membres et la communauté d'agglomération de l'ouest rhodanien, a acté la mise en place d'un service commun « assistant de prévention » avec une adhésion facultative. Monsieur le Maire présente le service.

Il invite le conseil à délibérer.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, soit 13 VOIX POUR

- **ADHÈRE** au service commun « Assistant de Prévention »
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à la mise en place de ce service commun.



Dans le cadre de cette mutualisation, monsieur le Maire précise que le taux appliqué par la COR représente 0,30 % de la masse salariale sur les emplois permanents.

Par ailleurs, monsieur le Maire attire l'attention sur l'article 8 de la convention. En effet, les membres du conseil municipal acceptent ladite convention sous réserve de la modification de l'article 8 relatif à la durée et résiliation de la convention. Il est demandé que soit précisé que la convention peut être dénoncée en respectant un délai de préavis de 6 mois, en cas d'insatisfaction.

4/ Convention gendarmerie

Objet : Avenant au bail des locaux à usage de caserne de gendarmerie (délibération n° 2016/36)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le contrat de location en date du 20 septembre 2010 pour les locaux à usage de caserne de gendarmerie prévoit une révision triennale en fonction de l'évolution des valeurs locatives d'immeubles comparables qui ne peut toutefois excéder celle qui résulterait de l'évolution de l'indice INSEE de référence.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la révision du montant du loyer conformément aux valeurs locatives comparables.

Il invite le conseil municipal à délibérer.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, soit 13 VOIX POUR

- **DÉCIDE** de fixer le loyer pour une nouvelle période triennale à 53 000 € (cinquante-trois mille euros)
- **DIT** que le bail prend effet au 1^{er} mai 2016
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 au bail initial du 20 septembre 2010.

Aussi, monsieur le Maire interpelle les membres du conseil municipal par rapport à la réfection des appartements d'un point de vue énergétique (changements des radiateurs ou isolation des fenêtres pour éviter une surconsommation des radiateurs électriques). Une étude va être engagée.

5/ Acquisition foncière / Conventions ERDF

Objet : CONVENTIONS ERDF (délibération 2016/37)

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal les pré-projets pour la pose de postes de transformation électrique, sur les parcelles cadastrées AM 243 et RD 485 E.

- ✚ La première convention consiste à changer le poste de transformation (poste RS « Panissière ») remplacement du poste PA 2 ; une indemnité unique et forfaitaire est versée au propriétaire pour la somme de 375 € (trois cent soixante-quinze euros).
- ✚ La seconde convention consiste en la pose d'un câble Haute Tension (câble souterrain HTA) ; une indemnité unique et forfaitaire est versée au propriétaire de 20 € (vingt euros)
- ✚ La troisième convention consiste en la pose d'un câble Basse Tension (câble souterrain BT) ; aucune indemnité ne sera versée.

Il invite le conseil municipal à délibérer.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, soit 13 VOIX POUR

- **ACCEPTE** les trois conventions susmentionnées et aux conditions préalablement fixées
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer les différentes conventions ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.



Objet : ACQUISITION DE PARCELLES (délibération n° 2016/38)

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que monsieur Patrice ROYER veut céder deux de ses parcelles, AB n° 213 et AB n° 215 sises « Quartier de la Gare – Le Charbonnier », à la mairie de Lamure-sur-Azergues, pour l'€uro symbolique.

Il invite le conseil municipal à délibérer.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, soit 13 VOIX POUR

- **ACQUIERT** les deux parcelles désignées ci-dessus pour l'€uro symbolique
- **DIT** que les frais de notaire et autres frais éventuels sont à la charge de la Commune
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer les documents afférents à cette acquisition.

Reprise d'une délibération autorisant le monsieur le Maire à signer les documents afférents à une cession dont le conseil avait précédemment délibéré en date du 09 juillet 2014 (à la demande du notaire)

Objet : Cession de parcelles et chemin communal à Panissière (délibération n° 2016/39)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal les termes de la délibération n° 2014-60 en date du 09 juillet 2014 relative à la cession d'une partie de la parcelle AM n° 50 et un tronçon du sentier communal qui n'est plus utilisé depuis plus de 30 ans à la SCI CLAIRON DI VALENTIN. Cette cession était proposée pour la modique somme de 15 centimes d'€uros ; les frais de notaire et géomètre sont à la charge de l'acquéreur.

Il résulte de la cession un nouveau découpage des parcelles comme suit :

- La commune conserve une partie de la parcelle, anciennement cadastrée AM n° 50, pour une surface de 89 ca, nouvelle référence cadastrale AM n° 442 ;
- Cession d'une partie de la parcelle appartenant à la commune, anciennement cadastrée AM n° 50, à la SCI CLAIRON DI VALENTIN pour une surface de 8 ca ; la référence cadastrale de cette parcelle est à présent AM n° 443 ;
- Tronçon du chemin communal cédé à la SCI CLAIRON DI VALENTIN pour 30 ca. Ce chemin, anciennement classé dans le domaine public, est maintenant cadastré section AM n° 444.

Il invite le conseil municipal à délibérer.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, soit 13 VOIX POUR

- **ACCEPTTE** la cession de parcelles et le tronçon du chemin communal selon les termes précités
- **DIT** que les frais de notaire et de géomètre sont à la charge de l'acquéreur
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer les documents afférents à cette cession.

6/ Devis divers

SYDER : raccordement de l'Intermarché (accord de principe). Le conseil municipal décide le paiement en une fois. La part revenant à la charge de la commune est de 6 279,45 €. Pour information, le montant estimatif TTC s'élève à 10 465,75 €.

- ↳ Le conseil valide les travaux de raccordement en une seule fois.

Par ailleurs, monsieur le Maire évoque à nouveau le projet initié par le Syder à la Croix Montmain – poste « La Patience ». Compte tenu du coût, le conseil municipal avait refusé. Il s'avère que ces travaux risquent de devenir nécessaires en raison de la vétusté des lignes (fils à nu).

Extrait de la délibération prise en date du 16 décembre 2015 (pour mémoire)

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la réception d'une proposition de travaux engagée par le Syder pour le renforcement du poste « La Patience ».

Les travaux de renforcement de ce poste s'élève pour la part communale à 70 700 €.



Monsieur le Maire s'oppose à cette proposition de travaux. En effet, il avance les arguments suivants :

- Nous n'avons jamais été sollicités à l'occasion de cette étude ; aucune étude n'a été demandée par la collectivité.
- Le SYDER ne nous a jamais informés de l'engagement de celle-ci.

Monsieur le Maire invite le conseil à se prononcer sur ces travaux et à émettre un avis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 14 VOIX POUR, soit à l'unanimité décide de :

- **REFUSE** toute participation financière tant sur l'investissement que sur le coût des travaux.
- **RÉFUTE** le renforcement du poste « La Patience » compte tenu des critères évoqués par monsieur le Maire.
- **ÉMET** un avis défavorable à cette proposition de travaux relative au renforcement du poste « La Patience ».

Toutefois, une négociation est à tenir car des subventions sont peut-être envisageables.

DEVIS

Devis BLOUD ELEC : travaux logement locatif école.....	Total HT :	5 276,54 €
Devis BLOUD ELEC : travaux logement dernier étage mairie.....	Total HT :	5 073,32 €
Devis BLOUD ELEC : travaux électriques suite au rapport d'inspection à l'école.....	Total HT :	849,70 € (1 ^{er} devis) 1 889,15 € (2 ^{ème} devis)
(en attente d'un 3 ^{ème} devis pour l'alarme incendie)		
Devis JVM VERMARE : pour logement niveau 2 de la mairie : deux propositions		
. Peinture comprise.....	Total HT :	24 311,00 €
. Sans peinture et qualité de parquet différente .	Total HT :	19 077,00 €
Devis MOTTE : réfection salle de bains logement niveau 2 mairie.....	Total HT :	2 650,00 €
Les travaux de réfection du logement niveau 2 de la mairie reviendraient environ à 32 000,00 € TTC (rajouter le coût de la peinture).		
Synthèse des coûts des travaux au 06 juin 2016 concernant l'accessibilité de la mairie : Total HT :		189 669,69 € (avenants inclus)
Devis ARG pour la numérisation des actes d'État Civil : installation, formation.....	Total HT :	3 700,00 €
maintenance annuelle	Total HT :	390,00 €
Devis Pyragric Industrie (feux d'artifice) – tir du 26 août 2016.....	Total TTC :	3 000,00 €
Devis Marc Desplaces : reprise d'un angle toiture et chéneaux suite fuite salle pluraliste	Total HT :	1 300,00 €
Devis Sarl Maçonnerie Jomard :		
Dalles du sol de l'église devis n° 441.....	Total HT :	1 950,00 €
Réfection du béton dans la sacristie devis n° 442	Total HT :	600,00 €

↳ **Devis acceptés à l'unanimité**

7/ Point financier

Situation financière de la commune au 07 juin 2016

- Solde en cours fonctionnement
Solde charges 336 567,84 €
Solde produits..... 368 537,00 €
Solde en cours..... 31 969,16 €
- Solde en cours d'investissement
Solde charges..... 97 923,75 €
Solde produits..... 526 691,71 €
Solde en cours..... 428 767,96 €



